



FINALES ACADEMIQUES DE SPORTS COLLECTIFS VOLLEY BALL Mercredi 17 mars 2010

- **Minimes Filles** **Gymnase du LP Fournier VERDUN**
Minimes Garçons **Cosec du collège St Exupéry THIERVILLE**

- **Cadets** **Cosec du lycée Colbert THIONVILLE**
Cadettes **Gymnase Dalmas THIONVILLE**

- **Jun/Seniors Filles** **Gymnase du lycée Lapicque EPINAL**
▪ **Jun/Seniors Garçons** **Gymnase du lycée C. Gellé EPINAL**

DISPOSITIONS GENERALES REGLEMENTAIRES

Disciplines	Minimes Garçons et Filles	Cadets Cadettes	Juniors - Seniors Garçons et Filles
VOLLEY BALL	1995 – 1996 1 joueur né en 1994 Aucun surclassement	1992 – 1993 – 1994 Aucun surclassement	1989 – 1990 – 1991 – 1992 Aucun surclassement

QUALIFICATIONS POUR LES CHAMPIONNATS INTER ACADEMIQUES :

- **Minimes**
Le vainqueur du championnat d'académie est qualifié pour la finale inter académique :
 - Mercredi 31 mars 2010L'académie de Nancy – Metz reçoit l'académie de Strasbourg

- **Cadets**
Le vainqueur du championnat d'académie est qualifié pour la finale inter académique :
 - Mercredi 31 mars 2010L'académie de Nancy – Metz reçoit l'académie de Strasbourg

- **Juniors /Seniors**
Le vainqueur du championnat d'académie est qualifié pour le tournoi inter académique :
 - Mercredi 5 / jeudi 6 mai 2010 à MACONNB : le championnat de France J/S est supprimé

RAPPEL :

Conditions de participation en Championnat par Equipes d'Etablissement

Le championnat par Equipes d'Etablissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S à l'exception de :

- Les équipes d'A.S qualifiées les **2 années précédentes** en ¼ de finale du championnat de France Minimes et cadets
- Les équipes d'A.S qualifiées en ½ finale du championnat de France Excellence **l'année précédente**, dans la même catégorie d'âge et de sexe
Dans ce cas, l'A.S peut inscrire une équipe en Championnat par Equipe d'Etablissement à condition de fournir des listes de joueurs séparées avant le début du championnat départemental.
- Les équipes qui comportent des élèves inscrits sur la liste des élèves d'une Section sportive labélisée, des élèves des pôles Espoirs ou des élèves figurant sur les listes Haut niveau du MJS ou de leur fédération.
- Les équipes comportant des élèves ayant participé à **une** rencontre Excellence cette année scolaire dans la même activité, quelque que soit la catégorie d'âge.
Un joueur inscrit sur la feuille de match d'une rencontre excellence **ne peut plus jouer** en championnat par Equipes d'Etablissement dans la même activité quelque soit la catégorie d'âge.
 - ❖ Si une équipe d'Etablissement se qualifie au championnat d'académie, aucun élève inscrit sur une liste de Section Sportive ne peut avoir joué dans cette équipe.
- Les A.S dont l'équipe a fait forfait en phase finale de derniers championnats de France dans la même catégorie et dans la même activité.

Une A.S ne peut pas présenter plus d'une équipe en phase finale du championnat par Equipes d'Etablissement.

Une A.S comportant des Sections Sportives ne peut s'engager en championnat par Equipes d'Etablissement que si elle engage une équipe au moins en championnat Excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

La licence UNSS

- Art. II. L'A.S se compose ...des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l' UNSS.
- Art. III. 3-29 La participation d'élèves non licenciés est interdite
- Art. III. 3-30 Les organisateurs exigeront la présentation avant le début de l'épreuve de la licence dûment validée.
- Art. III. 3-31 En cas de non présentation de la licence, la participation est soumise à la présentation de :
- L'attestation d'inscription internet accompagnée d'une pièce d'identité
 - La présentation d'une déclaration sur l'honneur accompagnée d'une pièce d'identité.

Les accompagnateurs des équipes

- Art. 2-4 L'animation est assurée par les enseignants d'EPS. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande de cette dernière. Il devra recevoir l'agrément du comité directeur de l' A.S.
En conséquence, Toute personne qui encadre une équipe lors des compétitions UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclue de la compétition ou interdite d'encadrement sportif de l'équipe.

Dispositions relatives à la présentation d'un Jeune officiel

Rappel : Une équipe UNSS = Des joueurs + 1 jeune officiel **certifié de niveau départemental Minimum**

- Le J.O peut être joueur, jusqu'au niveau du championnat d'académie inclus. Au-delà, il ne sera plus autorisé à jouer. Lorsqu'il est joueur, la fonction d'arbitre est prioritaire, et l'équipe doit être en mesure de le mettre à disposition de l'organisation autant de fois que nécessaire.
- Il doit être licencié pour l'année en cours
- Il peut être d'une autre A.S d'un établissement de l'académie
- Il est certifié au niveau Départemental minimum. Au-delà du championnat d'académie, il devra posséder la certification académique.

Règlement adopté par la CMR de sports collectifs pour l'académie de Nancy – Metz :

Dans une compétition opposant 3 équipes ou plus, dans une formule « championnat » ou « tournoi », toutes les équipes se voient affecter le résultat d'un match virtuel, au départ de la compétition :

- Lorsque l'équipe présente un J.O certifié de niveau départemental minimum
 - Elle bénéficie des points correspondant à **1 victoire** dans son match virtuel
- Lorsque l'équipe ne présente pas un J.O certifié de niveau départemental minimum
 - Elle se voit attribuer les points correspondant à **1 défaite** dans son match virtuel

Points de pénalités

BASKET BALL	Anti sportive	1
	Technique	3
	Disqualifiante	5
FOOTBALL – FUTSAL	Carton jaune	1
	Carton rouge	3
HANDBALL	Carton jaune	1
	2 mn	2
	2 x 2mn	4
	Rouge suite à 3 x 2 mn	7
	Rouge direct Expulsion	10 10
RUGBY	Carton jaune	1
	Carton Rouge	3
VOLLEY BALL	Carton jaune	2
	Carton Rouge	3
	Carton Jaune / Rouge	5

